



Demander la légalisation d'actes luxembourgeois destinés à l'étranger

Document papier

[MyGuichet.lu](https://myguichet.lu)

Prenez connaissance de la politique de protection des données ...

Ministère des Affaires étrangères et européennes: Demande de légalisation de documents ou apostilles

Étapes

► Informations

... Contacts

... Description des documents

... Remarques

Informations

Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans le système d'information du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), pour le compte du responsable de traitement, **le Bureau des passeports, visas et légalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**, dans le cadre du traitement des demandes de légalisation de documents ou apostilles.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au **Bureau des passeports, visas et légalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du **Bureau des passeports, visas et légalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux

☐ En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans

... et cochez les cases correspondantes pour **accepter le traitement de vos données.**

Description des documents

Remarques

des passeports, visas et legalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes, dans le cadre du traitement des demandes de légalisation de documents ou apostilles.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au **Bureau des passeports, visas et legalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du **Bureau des passeports, visas et legalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux

☒ En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande

☒ En soumettant ce formulaire, vous acceptez que votre adresse électronique soit conservée afin de vous transmettre le lien pour la prise de rendez-vous en vue de récupérer les documents.

ETAPE SUIVANTE >

Aide | Contact

A propos du site | Aspects légaux | Accessibilité

3

Cliquez sur "**Étape suivante**" pour commencer à remplir la demande.

The screenshot shows a web form titled "Description des documents" with a "Remarques" section. The main content area contains the following text:

des passeports, visas et legalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes, dans le cadre du traitement des demandes de légalisation de documents ou apostilles.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au **Bureau des passeports, visas et légalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du **Bureau des passeports, visas et légalisations, Ministère des Affaires étrangères et européennes**.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux

☒ En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande

☒ En soumettant ce formulaire, vous acceptez que votre adresse électronique soit conservée afin de vous transmettre le lien pour la prise de rendez-vous en vue de récupérer les documents.

A red rectangular box highlights the "ETAPE SUIVANTE >" button at the bottom right of the form.

At the bottom of the page, there are links for "Aide | Contact" and "A propos du site | Aspects légaux | Accessibilité".

4



Choisissez l'option "**Format papier avec signature manuscrite / tampon**".

MyGuichet.lu

Ministère des Affaires étrangères et européennes: Demande de légalisation de documents ou apostilles

Étapes

- ✓ Informations
- **Contacts**
- ... Description des documents
- ... Remarques

Contacts

Quel est le format des documents à légaliser :*

- ☐ Format électronique avec signature électronique *
- ☒ **Format papier avec signature manuscrite / tampon**

Déclarant :*

- ☐ Personne physique *
- ☐ Entreprise

Faites-vous appel à un coursier pour le dépôt et le retrait des documents ?*

- ☐ Oui *
- ☐ Non

< Retour

ETAPE SUIVANTE >

Aide | Contact

A propos du site | Aspects légaux | Accessibilité

renow

Indiquez si vous demandez la légalisation en tant que **personne physique ou entreprise**.

MyGuichet.lu

Ministère des Affaires étrangères et européennes: Demande de légalisation de documents ou apostilles

Étapes

- ✓ Informations
- **Contacts**
- ... Description des documents
- ... Remarques

Contacts

Quel est le format des documents à légaliser :*

- ☐ Format électronique avec signature électronique *
- ☒ Format papier avec signature manuscrite / tampon

Déclarant :*

- ☒ **Personne physique ***
- ☐ Entreprise

Numéro d'identification ?

Nom du déclarant* *

Prénom du déclarant* *

E-mail* @ *

Confirmation de l'email (copier/coller désactivé)* @ *

Téléphone* *

Complément adresse

Numéro de rue

Remplissez les **champs obligatoires**, marqués par un *.

✓ Informations

► Contacts

*** Description des documents

*** Remarques

Quel est le format des documents à légaliser : *

☐ Format électronique avec signature électronique

☒ Format papier avec signature manuscrite / tampon

☒ Personne physique *

☐ Entreprise

Déclarant : *

Numéro d'identification ?

Nom du déclarant* *

Prénom du déclarant* *

E-mail* @ *

Confirmation de l'email (copier/coller désactivé)* @ *

Téléphone* *

Complément adresse

Numéro de rue

Rue

Code postal

Boîte postale

Localité

Pays Sélectionner un pays

7

Si vous souhaitez opter pour le **service coursier**, cochez la case correspondante.

E-mail* @ *

Confirmation de l'email
(copier/coller désactivé)* @ *

Téléphone* / *

Complément adresse /

Numéro de rue /

Rue /

Code postal /

Boîte postale /

Localité /

Pays Sélectionner un pays

Faites-vous appel à un coursier pour le dépôt et le retrait des documents ?* ☒ Oui * ☐ Non

< Retour

ETAPE SUIVANTE >

Aide | Contact

A propos du site | Aspects légaux | Accessibilité



À cette étape, vous indiquez les **informations relatives aux documents à légaliser**.

MyGuichet.lu

Ministère des Affaires étrangères et européennes: Demande de légalisation de documents ou apostilles

Étapes

✓ Informations

✓ Contacts

► Description des documents

... Remarques

Description des documents

Une apostille ou légalisation ne certifie pas de l'originalité du document mais de celle de la signature apposée sur le document. Ainsi, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) ne peut apostiller ou légaliser que des signatures pour lesquelles un spécimen de signature a été déposé auprès du BPVL.

Le BPVL ne peut légaliser ou apostiller que des actes publics émis au Grand-Duché de Luxembourg par des administrations de l'Etat, administrations communales ou par des notaires et des traducteurs assermentés.

Ne peuvent p.ex. pas être légalisés ou apostillés des documents signés par des personnes privées, des actes ou certificats émis par des sociétés commerciales, des certificats ou diplômes émis par l'Université du Luxembourg ou des écoles privées, etc.... Pour ces documents il est cependant possible de légaliser ou apostiller la signature d'un notaire qui en aurait émis une copie conforme.

Lorsque le pays de destination du document en question est un Etat qui est partie à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (dite « convention apostille »), seule une apostille pourra être émise.

Lorsque le pays de destination du document en question n'est pas partie à la convention apostille, seule une légalisation pourra être émise. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une contre-légalisation par la représentation diplomatique du pays de destination accréditée au Luxembourg.

Pour toutes questions relatives aux apostilles et légalisations, veuillez vous adresser au BPVL : service.legalisation@mae.etat.lu

Pays de destination	Signataire	Type de documents	Nombre total de signatures à légaliser	Prix en euros (20€/signature)
---------------------	------------	-------------------	--	-------------------------------

MyGuichet.lu

Page 9 de 29

Vous devez fournir les informations suivantes :

- › le **pays de destination** ;
- › le **signataire** ;
- › le **nombre total de signatures**.

Étapes

✓ Informations

✓ Contacts

► Description des documents

*** Remarques

Description des documents

Une apostille ou légalisation ne certifie pas de l'originalité du document mais de celle de la signature apposée sur le document. Ainsi, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) ne peut apostiller ou légaliser que des signatures pour lesquelles un spécimen de signature a été déposé auprès du BPVL.

Le BPVL ne peut légaliser ou apostiller que des actes publics émis au Grand-Duché de Luxembourg par des administrations de l'Etat, administrations communales ou par des notaires et des traducteurs assermentés.

Ne peuvent p.ex. pas être légalisés ou apostillés des documents signés par des personnes privées, des actes ou certificats émis par des sociétés commerciales, des certificats ou diplômes émis par l'Université du Luxembourg ou des écoles privées, etc... Pour ces documents il est cependant possible de légaliser ou apostiller la signature d'un notaire qui en aurait émis une copie conforme.

Lorsque le pays de destination du document en question est un Etat qui est partie à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (dite « convention apostille »), seule une apostille pourra être émise.

Lorsque le pays de destination du document en question n'est pas partie à la convention apostille, seule une légalisation pourra être émise. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une contre-légalisation par la représentation diplomatique du pays de destination accréditée au Luxembourg.

Pour toutes questions relatives aux apostilles et légalisations, veuillez vous adresser au BPVL : service.legalisation@mae.etat.lu

Pays de destination	Signataire	Type de documents	Nombre total de signatures à légaliser	Prix en euros (20€/signature)	
Sélectionner *	Sélectir *	Sélectionner *	0	0 €	+
Total:			0 signature(s)	0 €	



Si **plusieurs signatures sur le même document** doivent être légalisées, tenez-en compte dans la rubrique "**Nombre total de signatures à légaliser**".

Étapes

✓ Informations

✓ Contacts

▶ Description des documents

... Remarques

Description des documents

Une apostille ou légalisation ne certifie pas de l'originalité du document mais de celle de la signature apposée sur le document. Ainsi, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) ne peut apostiller ou légaliser que des signatures pour lesquelles un spécimen de signature a été déposé auprès du BPVL.

Le BPVL ne peut légaliser ou apostiller que des actes publics émis au Grand-Duché de Luxembourg par des administrations de l'Etat, administrations communales ou par des notaires et des traducteurs assermentés.

Ne peuvent p.ex. pas être légalisés ou apostillés des documents signés par des personnes privées, des actes ou certificats émis par des sociétés commerciales, des certificats ou diplômes émis par l'Université du Luxembourg ou des écoles privées, etc... Pour ces documents il est cependant possible de légaliser ou apostiller la signature d'un notaire qui en aurait émis une copie conforme.

Lorsque le pays de destination du document en question est un Etat qui est partie à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (dite « convention apostille »), seule une apostille pourra être émise.

Lorsque le pays de destination du document en question n'est pas partie à la convention apostille, seule une légalisation pourra être émise. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une contre-légalisation par la représentation diplomatique du pays de destination accréditée au Luxembourg.

Pour toutes questions relatives aux apostilles et légalisations, veuillez vous adresser au BPVL : service.legalisation@mae.etat.lu

Pays de destination	Signataire	Type de documents	Nombre total de signatures à légaliser	Prix en euros (20€/signature)	
Sélectior *	Sélectic *	Sélectior *		0 €	+
Total:			0 signature(s)	0 €	



Veuillez noter que seules les **signatures complètes et officielles** (notaire, fonctionnaire communal, etc.) sont à prendre en compte.





Cliquez sur le **bouton vert**
avec le signe "+" pour
ajouter une ligne
supplémentaire.

Étapes

✓ Informations

✓ Contacts

▶ Description des documents

*** Remarques

Description des documents

Une apostille ou légalisation ne certifie pas de l'originalité du document mais de celle de la signature apposée sur le document. Ainsi, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) ne peut apostiller ou légaliser que des signatures pour lesquelles un spécimen de signature a été déposé auprès du BPVL.

Le BPVL ne peut légaliser ou apostiller que des actes publics émis au Grand-Duché de Luxembourg par des administrations de l'Etat, administrations communales ou par des notaires et des traducteurs assermentés.

Ne peuvent p.ex. pas être légalisés ou apostillés des documents signés par des personnes privées, des actes ou certificats émis par des sociétés commerciales, des certificats ou diplômes émis par l'Université du Luxembourg ou des écoles privées, etc... Pour ces documents il est cependant possible de légaliser ou apostiller la signature d'un notaire qui en aurait émis une copie conforme.

Lorsque le pays de destination du document en question est un Etat qui est partie à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (dite « convention apostille »), seule une apostille pourra être émise.

Lorsque le pays de destination du document en question n'est pas partie à la convention apostille, seule une légalisation pourra être émise. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une contre-légalisation par la représentation diplomatique du pays de destination accréditée au Luxembourg.

Pour toutes questions relatives aux apostilles et légalisations, veuillez vous adresser au BPVL : service.legalisation@mae.etat.lu

Pays de destination	Signataire	Type de documents	Nombre total de signatures à légaliser	Prix en euros (20€/signature)	
Allemagne *	ACHEN *	Acte not *	1 *	20 €	+
Total:			1 signature(s)	20 €	

Une fois complété, cliquez sur "**Étape suivante**" pour continuer.

Lorsque le pays de destination du document en question est un Etat qui est partie à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (dite « convention apostille »), seule une apostille pourra être émise.

Lorsque le pays de destination du document en question n'est pas partie à la convention apostille, seule une légalisation pourra être émise. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une contre-légalisation par la représentation diplomatique du pays de destination accréditée au Luxembourg.

Pour toutes questions relatives aux apostilles et légalisations, veuillez vous adresser au BPVL : service.legalisation@mae.etat.lu

Pays de destination	Signataire	Type de documents	Nombre total de signatures à légaliser	Prix en euros (20€/signature)	
 Allemagn *	 ACHEN *	 Acte not: *	 1 *	20 €	 
 Cambodg *	 CALVO *	 Casier ju *	 2 *	40 €	 
Total:			3 signature(s)	60 €	

< Retour

ETAPE SUIVANTE >

[Aide](#) | [Contact](#)

[A propos du site](#) | [Aspects légaux](#) | [Accessibilité](#)

10



Lisez attentivement les remarques et **préparez les documents.**



Assurez-vous que les informations fournies sont **correctes** ...

MyGuichet.lu

Ministère des Affaires étrangères et européennes: Demande de légalisation de documents ou apostilles

Étapes

- ✓ Informations
- ✓ Contacts
- ✓ Description des documents
- ✓ Remarques
- ▶ Validation de la saisie

Validation

Le remplissage est terminé.
Attention : votre démarche n'est pas encore transmise.

Informations ✓

Contacts ^

Quel est le format des documents à légaliser :*

Format papier avec signature manuscrite / tampon

Déclarant :*

Personne physique

Numéro d'identification

Nom du déclarant*

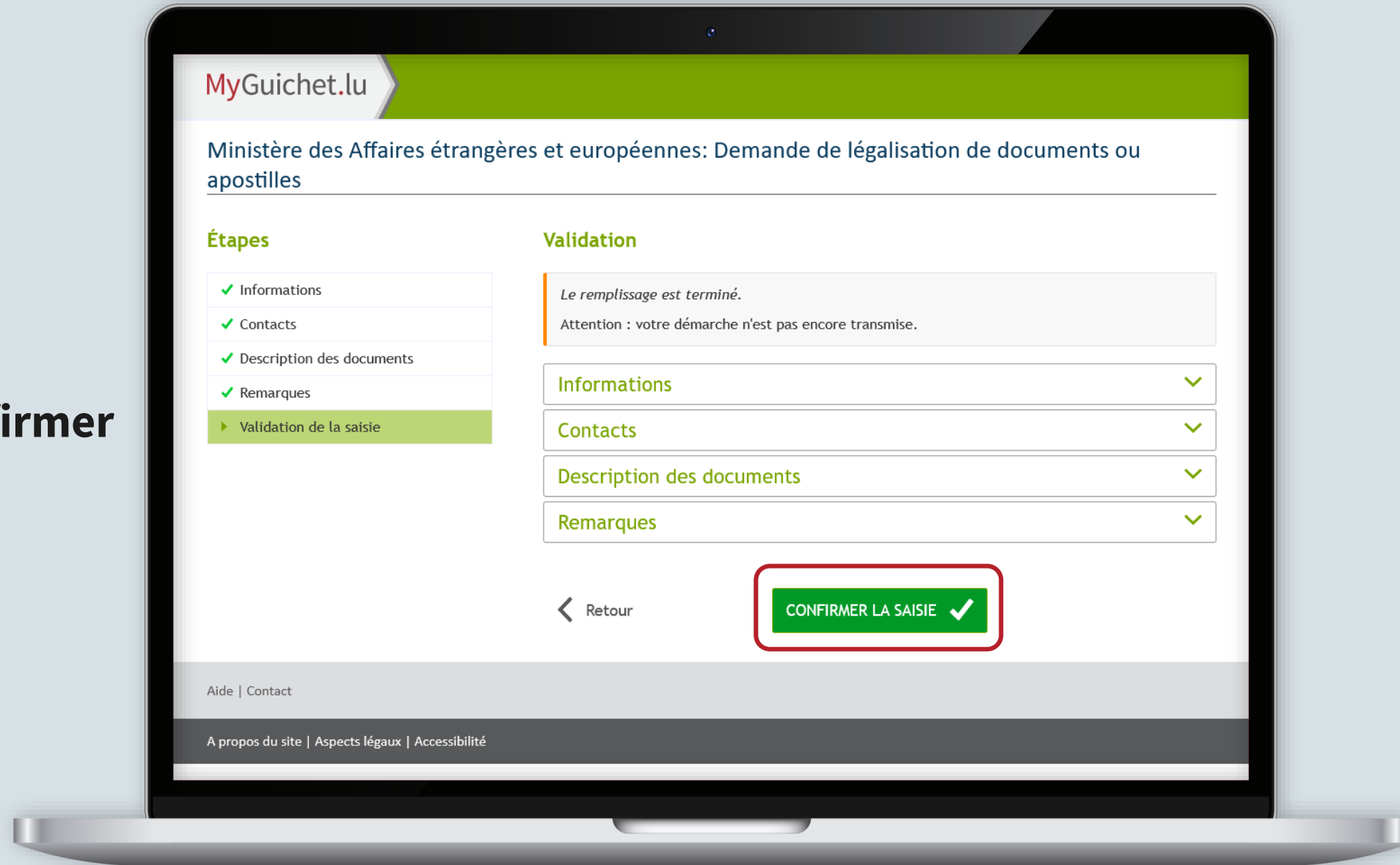
Prénom du déclarant*

E-mail*

Confirmation de l'email (copier/coller désactivé)*

Téléphone*

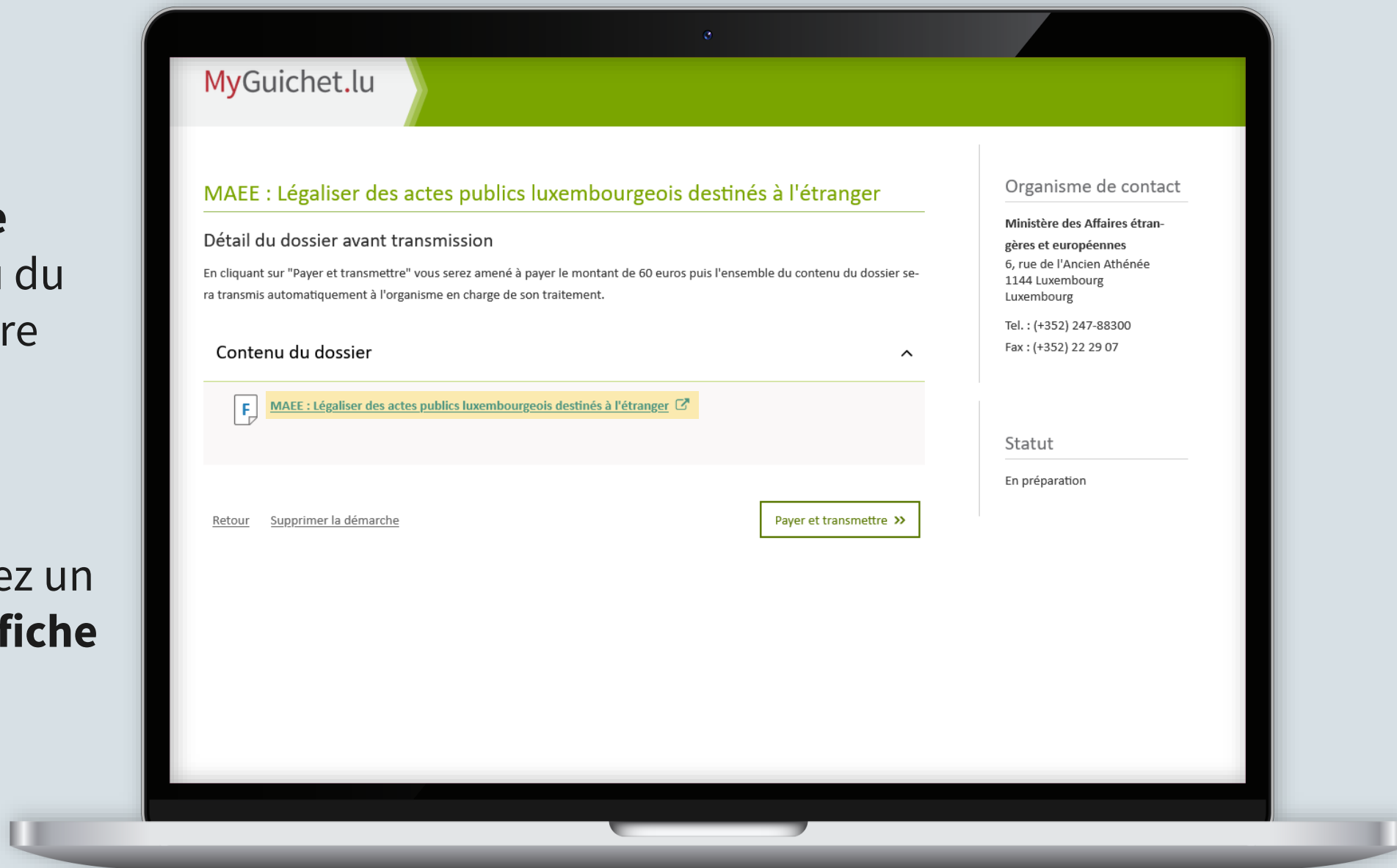
... et cliquez sur "**Confirmer la saisie**".



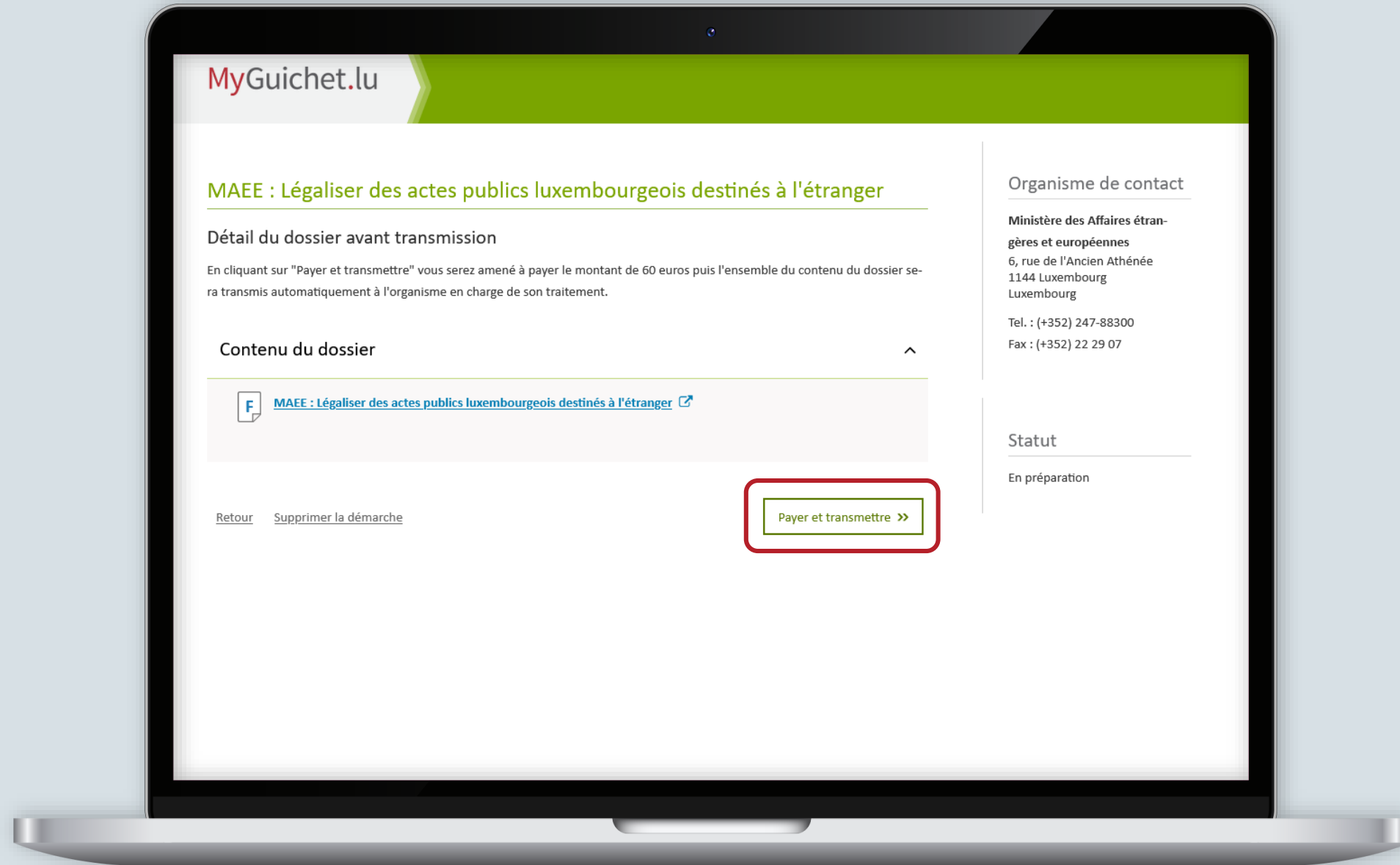


Il n'est **pas nécessaire** d'imprimer le contenu du dossier pour le remettre avec les documents à légaliser.

Une fois la demande transmise, vous recevez un e-mail contenant une **fiche de dépôt**.



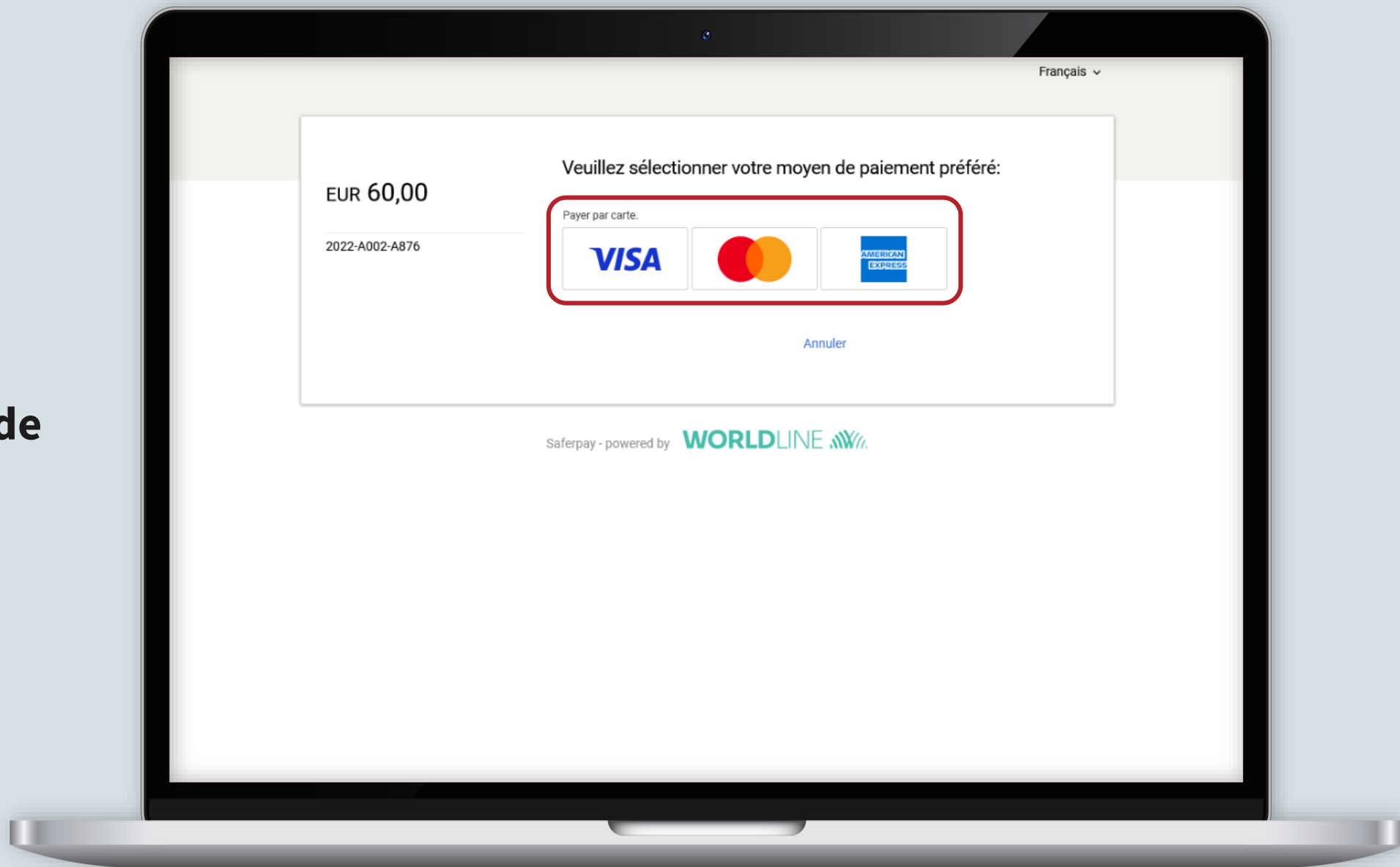
Cliquez sur "**Payer et transmettre**".



14



Choisissez un **moyen de paiement**.



15



Remplissez les **données de carte bancaire** et cliquez sur "**Acheter**".

Frçais ▾

EUR 60,00

2022-A002-A876

Données de cartes

VISA

Numéro de carte *

Valable jusqu'au *

Titulaire *

Cryptogramme (CVC) *

Retour

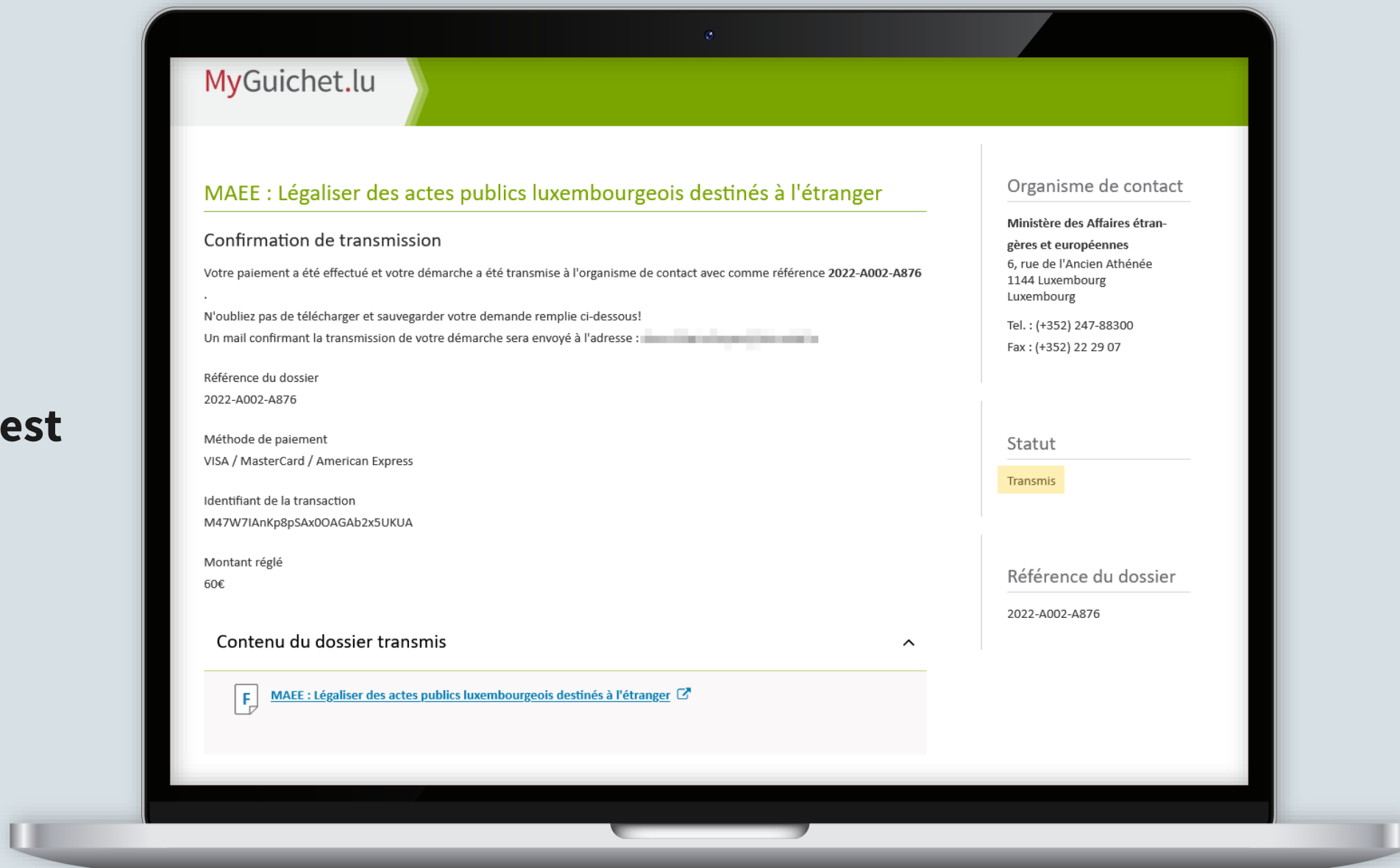
Annuler

ACHETER

Saferpay - powered by WORLDLINE

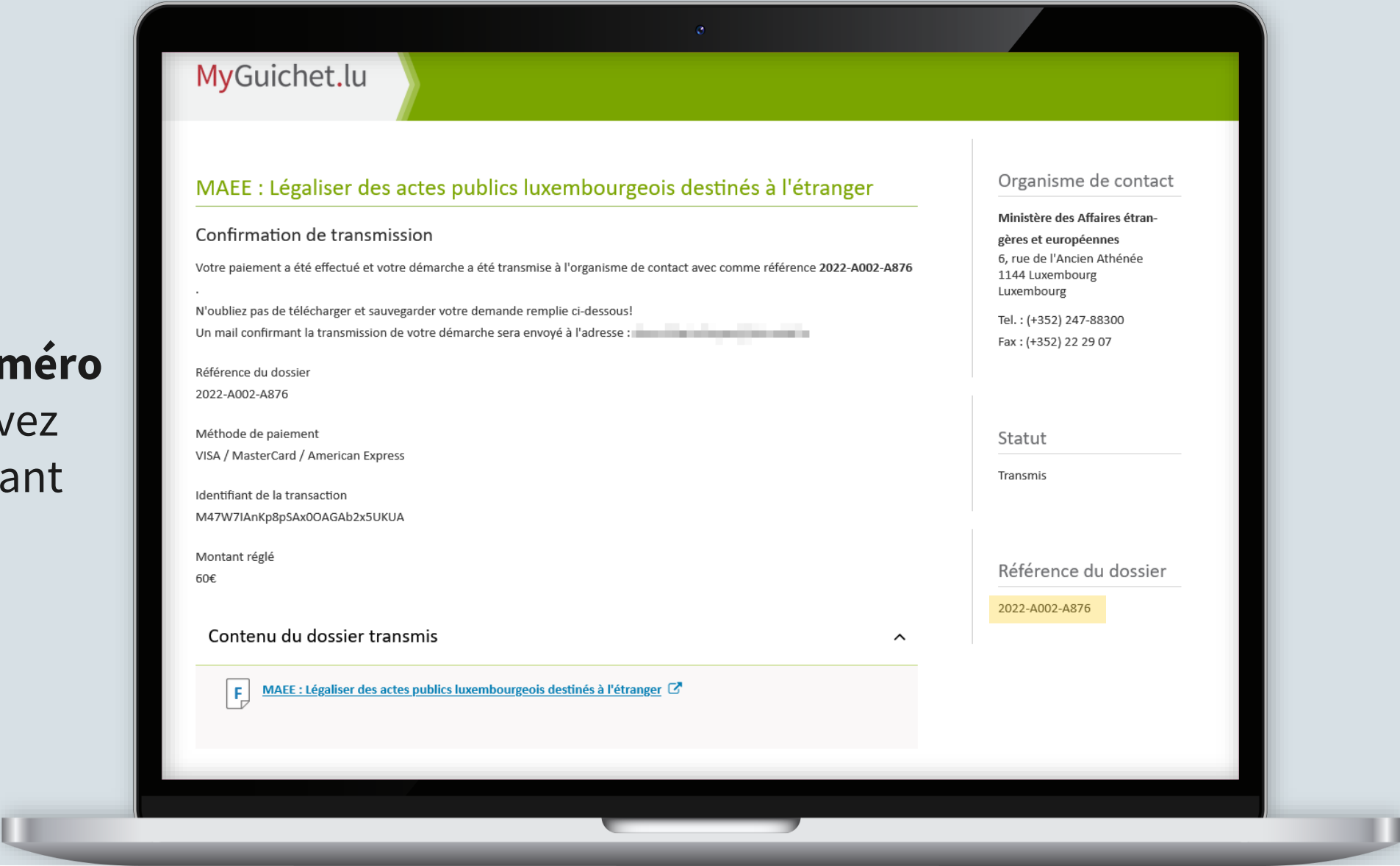


Une fois le paiement effectué, **la demande est automatiquement transmise.**





Veuillez indiquer le **numéro de référence** si vous avez des questions concernant votre demande.





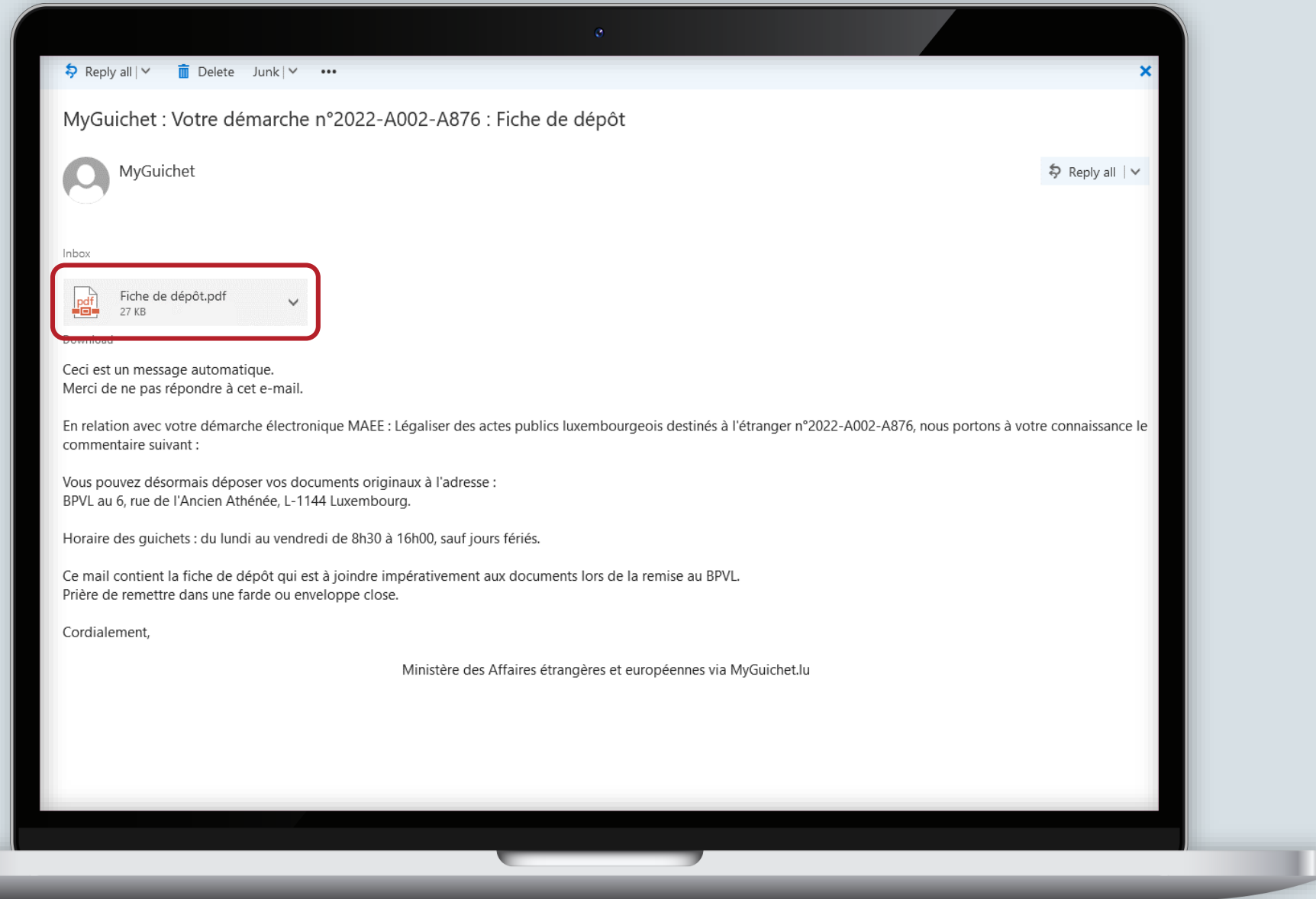
Vous recevez ensuite un total de **5 e-mails automatiques** contenant des informations sur la demande transmise.



16



Vous devez imprimer la **fiche de dépôt** et la remettre au BPVL, ensemble avec les documents à légaliser.



Vous devez déposer les documents papier à légaliser dans la **boîte aux lettres** prévue à cet effet dans la salle d'attente du Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL).





Les copies de documents ne sont pas acceptées. Seuls les **documents originaux comportant une signature manuscrite** doivent être remis.



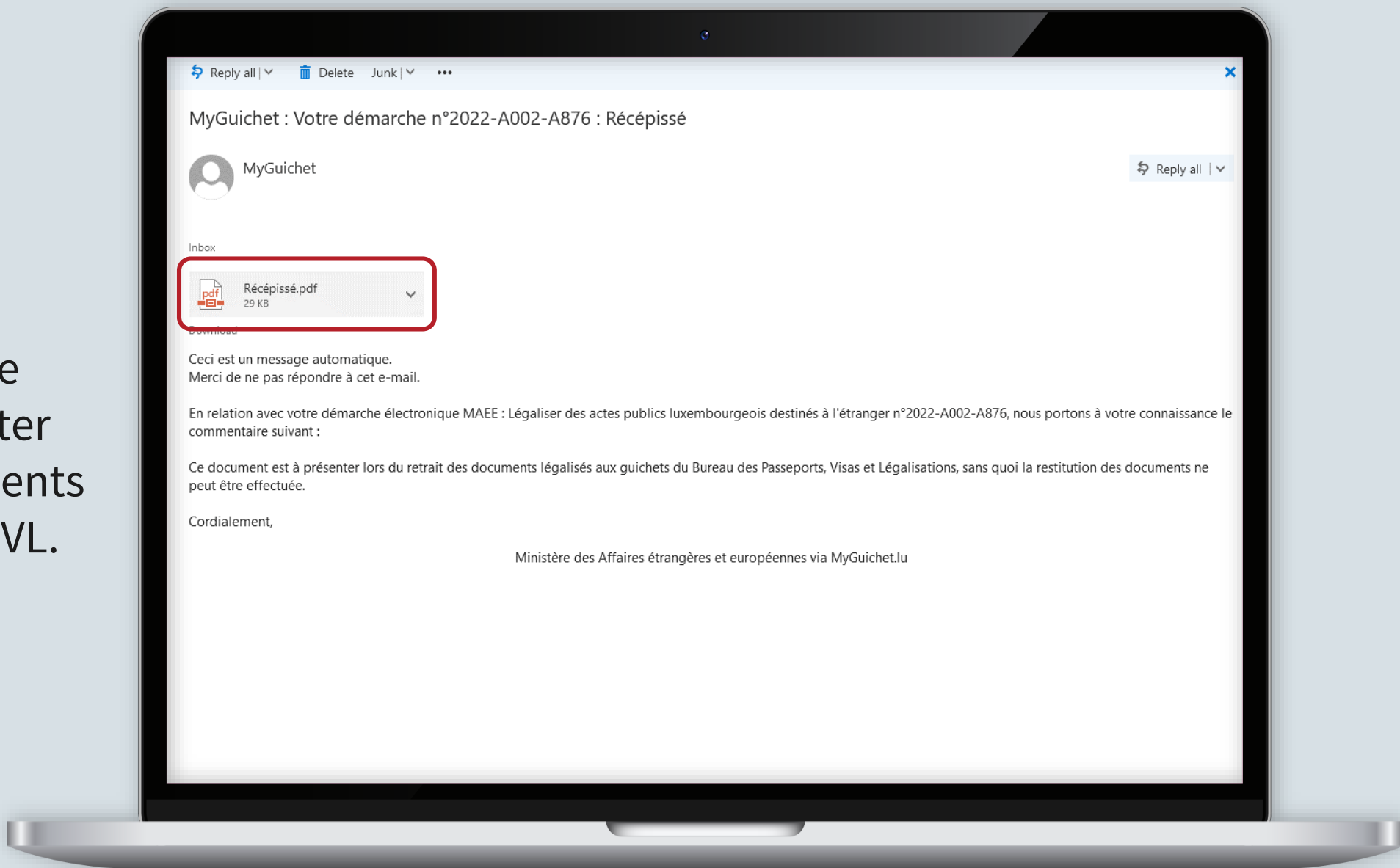


Vous êtes **informé par e-mail** dès que les documents sont prêts à être retirés.





Vous devez imprimer le **récépissé** et le présenter pour retirer les documents légalisés auprès du BPVL.



Besoin d'aide technique ?

concernant MyGuichet.lu



Formulaire en ligne

(+352) 247-82 000
du lundi au vendredi de
08h00 à 18h00

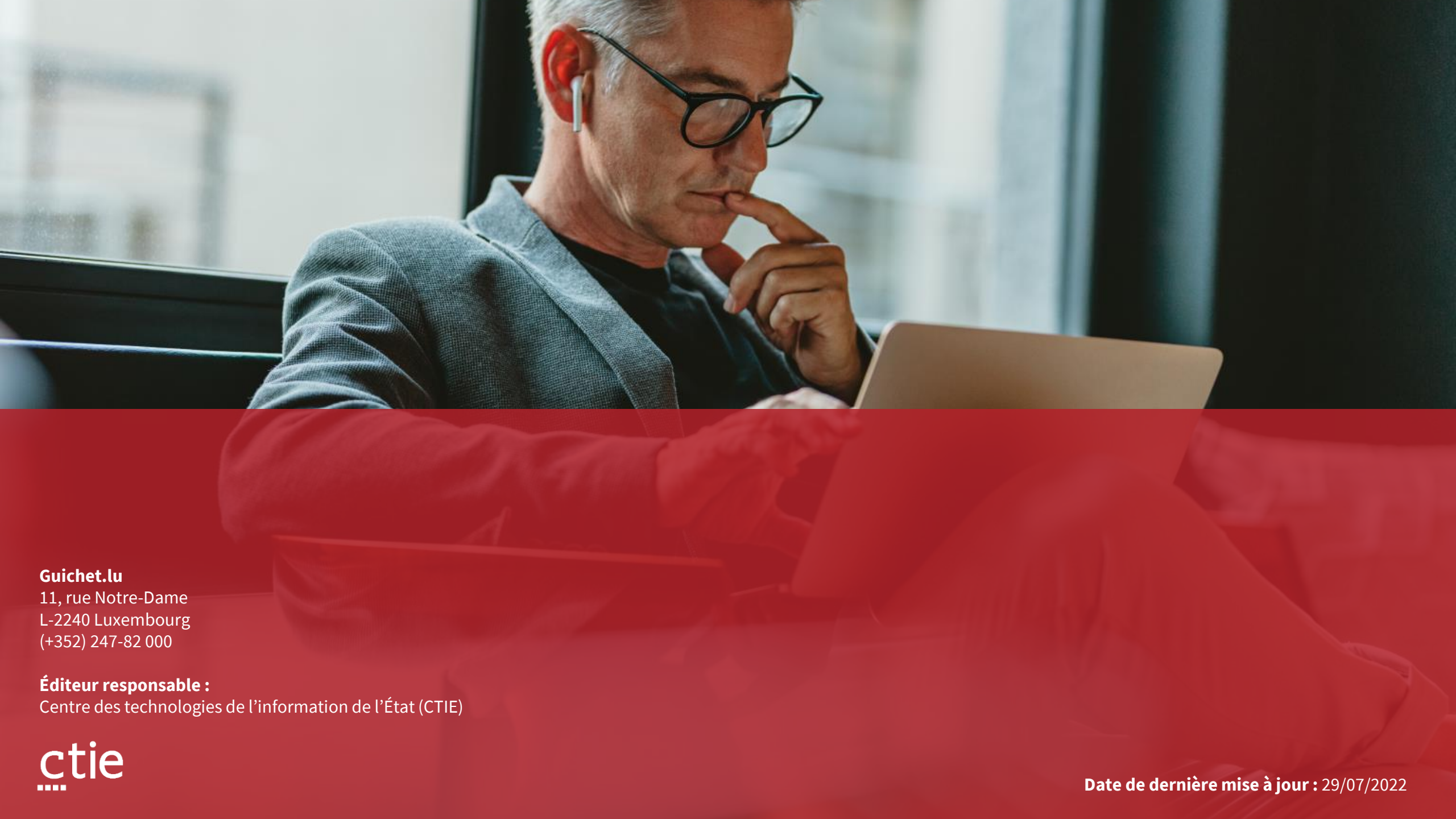


Téléphone

11, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
du lundi au vendredi de
08h00 à 17h00



Accueil physique



Guichet.lu

11, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
(+352) 247-82 000

Éditeur responsable :

Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE)



Date de dernière mise à jour : 29/07/2022